

Une librairie pas comme les autres

Parce qu'il y a librairie et librairie, un « label » de qualité mettra désormais en évidence un certain nombre de points de vente qui répondent à des critères bien précis. L'occasion de saluer les initiatives.

En l'absence de gouvernement, des problématiques fédérales telles que le prix fixe du livre, la TVA ou les droits d'auteurs se sont trouvées *de facto* mises au placard. Entre attendre et travailler des points accessibles, la ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, Fadila Laanan, a fait connaître son choix lors d'une conférence de presse le 4 octobre à la librairie À Livre Ouvert : « *Dans l'intervalle, je vais de l'avant sur l'ensemble des chantiers qui relèvent de la compétence de la Communauté française et des régions.* » Quel chantiers ? Notamment la mise sur pied d'un label destiné à identifier la librairie de qualité.

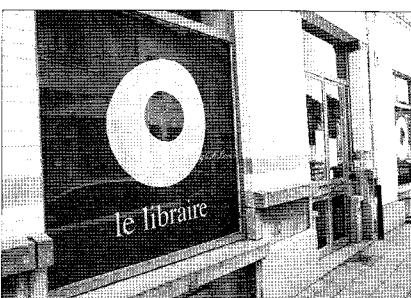
Dans le prolongement du dispositif de subventions et de prêts sans intérêt mis en place au début des années 1990, la labellisation entend venir en aide à un secteur fragile, en proie à la surproduction et à une concurrence de plus en plus forte. Le label entend doter les librairies sélectionnées d'une reconnaissance publique de leur professionnalisme, de leur travail de résistance face aux lois du marché, et leur permettre une visibilité accrue. Récompense toute symbolique donc, en même temps que définition du métier.

Techniquement, le libraire intéressé peut remplir un formulaire qui sera examiné par la Commission d'aide à la li-

brairie. Cette Commission transmet alors un avis à la ministre de la Culture, qui l'accepte ou non. En cas d'approbation, la librairie en question se voit dotée d'un label pour une période de cinq ans. Mais si la librairie vient à changer de propriétaire avant l'échéance, la Commission doit se pencher à nouveau sur le dossier.

Par souci d'objectivité dans la prise en compte des candidatures, douze critères ont été définis par la ministre de la Culture en consultation avec le Syndicat des libraires francophones de Belgique. À la base du projet même, ceux-ci s'avèrent des plus éclairants sur le type de librairie visée par le label, dans un refus équilibré des librairies spécialisées dans les seuls succès comme des librairies marquées par l'amateurisme.

Les librairies candidates doivent avant toute chose avoir derrière elles un exercice comptable accompli (critère du début d'activité), en même temps que résider dans un local facilement accessible au public, au minimum cinq jours sur sept à raison de 35 heures par semaine au moins (critère de l'accessibilité). En matière d'assortiment ensuite, réaliser 60 % de son chiffre d'affaires total net dans le livre (critère de la primauté de l'activité livre),



se fournir auprès de distributeurs et éditeurs variés, et ce en toute liberté de choix (critère de l'assortiment multiéditorial et non captif), présenter au moins 25 % de titres de fonds (critère du ratio fonds/nouveautés), ne pas proposer de titres contraires aux principes de la démocratie (critère éthique) et disposer de plus de 200 titres d'auteurs et/ou illustrateurs de nationalité belge ou résidant en Belgique (critère du quota d'auteurs belges). Dans leur relation avec le client, les libraires doivent traiter toute demande de commande unitaire (critère de réponse à la commande à l'unité). Professionnellement, recourir à des revues professionnelles ou à des banques de données telles qu'Électre ou la Banque du livre (critère des outils de recherche bibliographique) et à des formations en commercialisation, communication et gestion tant pour les dirigeants que pour le personnel (critère de la formation continuée). Enfin, un douzième et dernier critère, « de convergence » celui-là, entend permettre à des librairies isolées dans de petites villes ou localités de bénéficier du label, à condition de s'adapter aux critères auxquels elles ne répondraient pas encore.

Une première liste du réseau des librairies en mesure de bénéficier du label sera présentée par Fadila Laanan au mois de février, lors de la Foire du livre de Bruxelles. On verra poindre alors, de-ci de-là sur les façades, une petite tache blanche au milieu d'un cercle imparfait. Un logo pour symboliser la liberté d'action des professionnels – on parle à cet égard d'un « électron libre ». Un logo pour rassembler tous.

Tanguy Habrand